



La ville de Meyrin - qui compte 825 employé-e-s - se distingue par son dynamisme, sa multiculturalité et la richesse de son tissu associatif et économique. Véritable centre urbain, Meyrin allie développement durable et qualité de vie. La Ville compte près de 27'000 habitant-e-s et offre plus de 30'500 emplois. Elle recherche pour son service de la sécurité municipale un-e :

Patrouilleur/euse scolaire (temps partiel, 6.5h par semaine)

Votre mission :

Assurer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, à l'entrée et à la sortie des classes, qui traversent sur des passages pour piétons ou cheminent dans des zones 20-30 km/h.

Vos activités principales :

- veiller à la sécurité des élèves aux heures d'entrée et de sortie des classes, à un emplacement déterminé ;
- observer le bon comportement des écoliers/ères lors de leur passage sur la chaussée, les protéger des dangers de la circulation en leur facilitant la traversée de la route ;
- contribuer à l'éducation routière des écoliers/ères, en les accompagnant et en les habituant à mettre en pratique les règles de circulation piétonne.

Votre profil :

- avoir un bon niveau de français permettant de s'exprimer tant à l'oral qu'à l'écrit ;
- être ponctuel-le et respectueux/euse des horaires ;
- être respectueux/euse des consignes et des personnes ;
- être apte à travailler à l'extérieur et par n'importe quel temps.

Notre offre :

- les prestations sociales d'un service public ;
- la richesse d'une commune qui accueille 142 nationalités différentes.

Entrée en fonction : à convenir

Intéressé-e par ce poste ?

Nous attendons votre dossier complet (lettre de motivation, CV, copie des diplômes et des certificats de travail) d'ici au **dimanche 9 février 2025** compris.

Vous pouvez nous envoyer votre dossier par courriel à l'adresse rh@meyrin.ch ou par poste à : Ville de Meyrin, Service des ressources humaines, Rue des Boudines 2, Case postale 367, 1217 Meyrin 1.

Nous privilégions les dossiers électroniques afin de respecter l'environnement et dans l'optique d'assurer un traitement efficace des candidatures. Sauf demande expresse, les dossiers reçus sous format papier et électronique seront détruits.